

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1060

présenté par  
Mme Moutchou

-----

**ARTICLE 24**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou psychique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si la diffusion de vidéos montrant des policiers en intervention relève de la liberté d'informer, pareille diffusion ne doit jamais être le prétexte pour s'en prendre aux policiers eux-mêmes. Cet article va donc dans le bon sens. Néanmoins, pour s'assurer que la disposition respecte le principe de légalité des délits et des peines et celui de la liberté d'expression, il convient de supprimer la référence à l'intégrité psychique, imprécise et qui laisse place à une interprétation trop large du juge.